

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1399

présenté par

M. Huet, Mme Schmid, M. Vitel, M. Dhuicq, Mme Dion, Mme Dalloz, M. Herbillon, M. Lurton, M. Breton, M. Schneider, M. Decool, Mme Le Callennec, Mme Louwagie, M. Abad, M. Fromion, M. Sermier, M. Gosselin, M. Courtial, M. Perrut, Mme Poletti et M. Lazaro

ARTICLE 6

I. – À la fin de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« et culturelle »

les mots :

« , culturelle et sportive ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi parle de programmes, de valeurs, de cultures, d'arts et d'éducation mais occulte un aspect très important : le sport. Nos enfants doivent avoir accès aux activités sportives aussi bien pour les valeurs qu'elles véhiculent que pour des questions de santé.